



TARIF PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Le prix du repas est calculé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le ou les derniers avis d'imposition des personnes vivant au domicile du demandeur, qu'il existe ou pas un lien de parenté entre ces personnes. Le revenu fiscal de référence ou la somme des revenus fiscaux de référence des personnes vivant au foyer est divisé par 12 mois. Ce revenu mensuel permet de déterminer la tranche de revenu numérotée de 1 à 8.

Le premier tableau correspond aux tranches de revenus pour les personnes seules à domicile. Le deuxième tableau correspond aux tranches de revenus lorsqu'il y a deux personnes à domicile, qu'il existe ou pas un lien de parenté entre ces personnes.

Dans le cas de situations particulières (décès du conjoint en cours d'année, frais d'hébergement en établissement d'un membre de la famille,) les revenus pourront être recalculés par le service.

Numéro de tranche	Tranches de revenus pour une personne seule à domicile
1	0 à 917
2	> 917 à 1011
3	> 1011 à 1112
4	> 1112 à 1264
5	> 1264 à 1415
6	> 1415 à 1719
7	> 1719 à 2022
8	> 2022 à 2400
9	> 2400

Numéro de tranche	Tranches de revenus pour deux personnes à domicile ou vivant sous le même toit
1	0 à 1484
2	>1484 à 1600
3	> 1600 à 1800
4	> 1800 à 1950
5	> 1950 à 2200
6	> 2200 à 2850
7	> 2850 à 3900
8	> 3900

Après avoir déterminé votre tranche de revenus numérotée de 1 à 8, il convient de se reporter aux tableaux ci-dessous (1^{er} tableau : 1 repas servi ; 2^{ème} tableau : 2 repas servis). Le prix du ou de vos repas est indiqué dans chacun des deux tableaux sur la ligne portant le même numéro que votre tranche de revenus.

Numéro de tranche	Tarif 1 repas servi
1	3.91 €
2	4.52 €
3	5.80 €
4	6.86 €
5	7.28 €
6	7.86 €
7	9.24 €
8	9.72 €
9	10.32 €

Numéro de tranche	Tarifs 2 repas servis
1	7.82 €
2	9.04 €
3	10.94 €
4	12.62 €
5	13.46 €
6	14.62 €
7	16.83 €
8	17.79 €
9	18.99 €